

Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration
CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS
A. COUËSLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n^o 34, et Place de la Bourse, n^o 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

M. FÉLIX FAURE EN RUSSIE

La nouvelle du voyage du Président de la République en Russie est officielle. M. Félix Faure a donné connaissance au conseil des ministres, mardi matin, de la lettre autographe par laquelle le czar l'invite à se rendre à Péterhof. Dans la soirée du même jour, le président du Sénat et le président de la Chambre ont été appelés à l'Elysée, et la même communication leur a été faite. Un crédit spécial sera demandé aux Chambres pour ce voyage.

Au Palais-Bourbon comme au Palais du Luxembourg, dit la *Petite Gironde*, on comprendra, sans doute, que les plus simples convenances interdisent toute discussion à ce sujet. Quelque opinion qu'on ait sur les contingences de la politique extérieure, le maintien des rapports amicaux entre la Russie et la France, dont le rapprochement des chefs de l'Etat de l'un et l'autre pays est l'éclatante manifestation, plane en quelque sorte au-dessus des critiques dont les actes de la diplomatie peuvent être l'objet. On peut différer d'avis sur la direction que les chancelleries impriment, par exemple, aux intérêts engagés en ce moment dans l'orient de l'Europe, mais il ne peut y avoir qu'une voix en France sur la nécessité de ne rien faire qui puisse troubler la sympathie réciproque du peuple russe et de la nation française et compromettre la cordiale intimité de leurs gouvernements.

REVUE DE LA PRESSE

Le *Petit Journal* (M. E. Judet) :

« La force de l'Angleterre, on la connaît : elle est dans sa flotte. Sa faiblesse, jusqu'à présent incurable tant qu'elle n'aura pas adopté un autre système militaire, c'est son refus formel de se vouer aux exigences du service des peuples continentaux. »

« Mais les Anglais sont les plus adroits des metteurs en scène pour servir leur prestige et dissimuler les vices de leur armure. »

« N'a-t-on pas raconté que l'amiral était mécontent d'avoir accumulé tant de navires imposants pour qu'ils soient modestement passés en revue par le prince de Galles, tandis que la revue d'Aldershot, sera passée par la reine ? »

« Il est probable que le gouvernement de l'impératrice-reine Victoria en commettant cette erreur, qui devient pour certains exaltés presque un affront, a voulu remonter le moral de cette armée, peut-être lui faire croire davantage à son importance parce qu'elle représente précisément le point faible de l'Angleterre. »

« Elle est tranquille pour sa flotte, elle l'est infiniment moins pour son armée. C'est pourquoi elle tente de lui souffler par ce procédé, par des expédients de convention, ce qui lui manque en réalité. Si l'Europe existait, si elle rétablissait son équilibre par de légitimes concessions au droit des peuples, si elle savait, si elle voulait ! »

Le *Gaulois* (M. J. Cornély) dit que M. Ressaiguier a montré aux patrons « comment on peut se défendre contre des attaques sans pitié et sans scrupules. »

« Pour cet exemple, si naturel cependant, j'estime que les gens qui ne sont pas socialistes, les gens qui ont horreur des socialistes auraient dû déposer leur carte chez le maître verrier de Carmaux, sous forme de bulletin électoral ; mais les patrons n'ont pas encore compris cette vérité fort simple que s'ils étaient décidés à se défendre, on ne les attaquerait plus, ou tout au moins on y mettrait des formes. »

La *Lanterne* (M. André Lefèvre) : « Dorénavant, sous couleur de préjudice causé, un patron pourra réclamer des dommages-intérêts à tous ceux qui auront pris parti pour les grévistes. »

« On avouera que c'est un peu fort. »

« La grève est reconnue, consacrée par la loi. Les ouvriers en y recourant, font quelque chose

d'absolument légal ; il saute donc aux yeux que ceux qui les soutiennent ne peuvent connaître aucun délit. Qu'importe ? ils ont été, ils seront condamnés quand même, parce qu'il faut avant tout défendre les grands patrons et écraser les ouvriers. »

Le *Rappel* (M. Camille Pelletan), sur le trésor de guerre :

« Il n'est pas sûr du tout que les ressources fournies par la Banque suffiraient à assurer six mois de défense. Elles pourraient fort bien être épuisées au bout de quatre mois. Mais quand on en aurait pour le temps prévu, à quoi bon, en cas de malheur ? Où en était la Révolution au bout de ses six mois de guerre ? Elle venait de remporter ses premières victoires, si tôt suivies hélas ! des affreux périls du début de quatre-vingt-treize. Si elle n'avait pas eu un trésor de guerre, ces affreux assignats, nos libertés étaient étouffées dans leur germe, et la France était démembrée. Où en étaient les Etats-Unis, lors de la guerre de sécession, après six mois d'hostilité ? »

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 29 juin

La grosse affaire de jour a été la nomination au scrutin de liste de la commission d'enquête sur le Panama.

Sont élus, MM. :
Bérard (gauche radicale), 325 voix.
Berteaux (extrême-gauche), 314.
Bienvenu Martin (gauche radicale), 341.
Henri Blanc (indép. de gouvernement), 344.
Clapot (indép.), 336.
Dejean (indép. de gouvernement), 336.
Denis (indép.), 331.
Desjardins (rallié), 341.
Doumergue (radical-socialiste), 321.
Gamard (droite), 329.
Th. Goujon (indép. de gouvernement), 344.
Guillemet (union progressiste), 347.
Guyot-Dessaigne (gauche-radical), 318.
Huguet (gauche radicale), 331.
Labarthe (indép. de gouvernement), 343.
De Labatut (indép. de gouvernement), 351.
De Lanjuinais (droite), 338.
De la Nouë (droite), 332.
Lebreton (républicain de gouvernement), 345.
Le Hérisse (indép.), 329.
Lemare (indép. de gouvernement), 329.
Luce de Casabianca (gauche radicale), 329.
Mathé (radical-socialiste), 329.
Moret (indép. de gouvernement), 347.
Du Pèrier de Larsan (indép. de gov.), 340.
Philipon (union progressiste), 335.
Plichon (rallié), 333.
De Ramel (droite), 322.
Rouanet (socialiste), 300.
Samary (radical-socialiste), 330.
Trélat (indép. de gouvernement), 338.
Vallé (union progressiste gauche), 341.
Viviani (socialiste), 301.

On reprend ensuite la discussion sur le privilège de la Banque de France.

Sénat

Séance du 29 juin

On adopte quelques projets d'intérêt local puis on vote les crédits pour les dépenses de la cérémonie de Notre-Dame pour les victimes de l'incendie du Bazar de la Charité.

Séance jeudi.

LA SITUATION EN ORIENT

Les négociations de paix. — L'état des négociations. — Les résultats acquis

On télégraphie de Constantinople : D'après les renseignements obtenus sur la dernière conférence, l'état des négociations est le suivant :

Entente probable sur la question des capitulations, qui seraient maintenues, mais avec des modifications pour remédier à certains abus :

En ce qui touche l'indemnité, les ambassadeurs proposent d'en fixer le chiffre à 4 millions 1/2 de livres. La Porte demande davantage ; on croit qu'elle acceptera cinq millions.

En ce qui concerne la Thessalie, la Porte demande une rectification de frontière qui attribuerait à la Turquie certains districts occupés par des musulmans et des Koutsovalaques.

Le paiement de l'indemnité

On télégraphie de Constantinople : Le rapport de la commission financière sur le mode de paiement de l'indemnité de la Grèce à la Turquie a été remis aux ambassadeurs.

Les conditions de M. Droz

On télégraphie de Vienne : D'après les renseignements reçus de Londres par la *Correspondance politique*, M. Droz fait surtout dépendre son acceptation du poste de gouverneur de la Crète des conditions suivantes :

Un emprunt de 200.000 livres sera contracté par l'entremise des puissances ; les troupes turques évacueront le plus promptement possible les places qu'elles occupent ; on formera un corps de troupes mixtes, composés d'étrangers et de Crétois, ainsi qu'un corps de gendarmerie composé de Suisses et de Belges ; des statuts concernant l'administration autonome de l'île seront soumis à l'approbation de l'Assemblée nationale crétoise.

INFORMATIONS

La commission du Panama

La commission d'enquête du Panama a constitué hier son bureau. M. Vallé, de l'Union progressiste, a été élu président.

Le procès Ressaiguier

La Chambre des requêtes de la Cour de cassation a examiné le pourvoi formé par M. Jean Jaurès, député du Tarn ; Gaubert, gérant du journal la *Dépêche* ; Tibara, gérant du journal la *Petite République*, contre l'arrêt de la cour d'appel de Toulouse, en date du 29 juillet 1896, les condamnant à payer à M. Ressaiguier, maître-verrier à Carmaux, 15.000 fr. de dommages-intérêts.

Cet arrêt avait lui-même infirmé un jugement du tribunal civil de Toulouse, en date du 19 mars 1896, déboutant M. Ressaiguier de sa demande.

M. le conseiller Letellier a conclu, dans le rapport qu'il a lu au début de l'audience, au rejet du pourvoi, en se basant sur ce que, si tout le monde avait le droit d'intervenir dans une grève, cette intervention pouvait donner lieu à des abus réprimés avec raison, par l'arrêt attaqué.

M^e Lesage, avocat de M. Jaurès, de la *Dépêche* et de la *Petite République*, a soutenu les moyens invoqués de son pourvoi.

M. l'avocat général Duval a conclu au rejet du pourvoi.

La cour a rendu un arrêt dans ce sens.

Révocation de la municipalité de Narbonne

Un décret présidentiel révoque la municipalité socialiste. Le maire, M. Ferroul, ancien député, avait déjà été suspendu par un arrêté préfectoral pour avoir signé une affiche injurieuse pour le gouvernement.

Nouvel attentat

Un engin en forme de marmite, de la contenance de un litre a été trouvé aux Champs-Élysées avant-hier matin. Il était muni d'une mèche.

Cet engin contenait seulement un peu de

poudre de chasse. Ce n'était pas un explosif sérieux.

Une instruction est ouverte. Plusieurs personnes ont été interrogées.

La taxe des lettres

M. Chassaing, député de la Seine, vient de déposer l'amendement suivant au projet de budget des recettes pour 1898 :

A dater du 1^{er} janvier 1898, la taxe des lettres à l'intérieur est réduite à 0 fr. 10 par 15 grammes.

La taxe des cartes postales est réduite à 0 fr. 05.

La taxe des journaux à 0 fr. 01 par 50 grammes.

Ces différentes taxes sont applicables aux colonies et aux pays de protectorat.

Naufrage de l'« Aden »

Le paquebot *Aden* de la Compagnie péninsulaire, dont on était sans nouvelles, a fait naufrage à Socotora. Bâtiment et cargaison sont complètement perdus. Une partie de l'équipage et des passagers ont été sauvés et sont arrivés à Aden.

D'après le récit que font les naufragés, le bateau a fait naufrage sur un récif de la côte orientale de Socotora ; il s'est perdu dans la nuit du 9 juin. Le capitaine, plusieurs officiers et matelots et huit passagers ont été noyés ; dix-sept passagers qui avaient pris place dans une embarcation, sont considérés comme perdus.

Au total, sont morts ou disparus : vingt-cinq passagers, tous les officiers, vingt matelots européens et trois indigènes.

Neuf passagers, trois matelots européens et trente-trois indigènes sont sauvés ; tous les européens sont de nationalité anglaise.

Chronique politique

L'élection de Puy-l'Evêque

M. du Mas a définitivement refusé la candidature qui lui était offerte pour l'élection au Conseil général.

Par contre, M. le D^r Cassaigne, de Duravel, a accepté de prendre en main le drapeau réactionnaire. Il ne tardera pas à le regretter !

Le candidat républicain sera M. Puech, maire de Puy-l'Evêque.

Cette candidature de concentration républicaine a été acclamée par tous les maires du canton, ce qui permet d'espérer un succès éclatant.

Il serait inutile de s'attarder à démontrer, une fois de plus, l'importance des élections cantonales. Il n'est personne qui ne la comprenne et l'attitude des ennemis de la République, la propagande active à laquelle ils se livrent, l'ardeur avec laquelle ils combattent les candidatures républicaines suffisent à nous édifier sur ce point.

Sans doute, dans ce genre d'élections, les intérêts des cantons sont en jeu, et les électeurs doivent en tenir compte dans le choix de leurs mandataires, mais ces intérêts ne sont pas les seuls dont ils doivent s'inspirer. A l'heure présente, la situation est telle que ces élections ont un caractère politique incontestable.

Il faut, ici comme partout, une lutte nettement déterminée : d'un côté, la réaction ; de l'autre la cause démocratique ; il faut que le candidat républicain répudie hautement les voix réactionnaires ; il ne faut pas de compromissions. Et nous sommes heureux d'apprendre que c'est là le sentiment du candidat républicain.

Mais pour que le succès soit assuré, dans ces conditions, il faut l'union de tous les

républicains sous un même drapeau : le drapeau de la défense de la démocratie et des libertés issues de la Révolution.

De là, nécessité absolue de la concentration républicaine, de cette concentration si souvent prêchée et dont l'importance a été trop souvent méconnue. — Voir l'élection de Catus !...

Il est vrai, — etc'est triste à dire — que, chez nous, certains journaux, comme l'*Al-liance*, qui se figure, en vérité, avoir le monopole du républicanisme, rendent cette concentration difficile.

Alors qu'à certains moments, — quand ils en ont besoin ! — ils font appel au dévouement de tous, ils s'empressent, dès que la partie est... gagnée, de vilipender de sincères démocrates qui, presque toujours, ont contribué au succès obtenu en sacrifiant leurs préférences personnelles au principe républicain. Cette attitude est bizarre et ne peut qu'aggraver les difficultés pour les luttes futures pour lesquelles l'entente serait cependant si nécessaire !

Certes, dans le cas présent, les républicains n'ont rien à craindre : ils sont le nombre ; mais il importe qu'ils soient unis ; c'est la condition indispensable pour obtenir un vrai succès.

A. C.

CHRONIQUE LOCALE ET RÉGIONALE

La loi de recrutement

Le général Billot vient de modifier les dispositions relatives à l'application de l'article 47 de la loi de recrutement.

Désormais, les punitions de prison ou de cellule encourues pendant la durée du service militaire supplémentaire ne s'ajoutent pas à la durée du service supplémentaire.

L'homme qui accomplirait au moment où expire son temps de service supplémentaire une punition de prison ou de cellule, pourra être astreint, par le chef de corps ou de service, à terminer intégralement cette punition avant d'être renvoyé dans ses foyers.

Toutefois, cette dernière disposition ne saurait, en aucun cas, avoir pour effet de maintenir l'homme sous les drapeaux plus d'un an après le renvoi des hommes de sa classe.

Remonte générale

DÉPÔT D'AURILLAC. — Avis. — MM. les éleveurs sont prévenus, qu'à la suite d'un concours général qui aura lieu par Dépôt de Remonte, dans les premiers jours d'octobre, de fortes primes seront distribuées aux chevaux de selle de toutes catégories les mieux réussis, présentés montés en selle et en bride par les éleveurs.

Des affiches feront connaître prochainement les conditions dans lesquelles auront lieu ces concours ainsi que les dates et le montant des primes.

FEUILLETON DU « Journal du Lot » 44

LE DERNIER COMMANDEUR

Par MARIUS PRACY

APRÈS L'ÉVASION

Ils s'assirent face à face sur des bancs rustiques.

— Eh bien Marguerite, que pensez-vous de la journée d'hier ? dit le Commandeur, qui cherchait un moyen d'entrer en conversation avec la jeune fille.

— J'en ai encore la tête brisée, les idées obscurcies, répondit-elle. Il est des moments où je me demande si je n'ai pas été en proie au plus affreux des cauchemars.

— Et moi je suis resté à demi étourdi de cette aventure. Je ne sais, j'en avoue comment nous avons pu en revenir vivants. En vérité le marquis de Maularville...

— O le misérable ! ô l'infâme ! s'écria Marguerite, qui s'arrêta sur ces exclamations en se voilant le visage dans ses mains blanches.

Le chevalier, tremblant qu'elle n'eût été la victime de son rival, l'interrogea aussitôt :

— Dites-moi ce qu'il vous a fait. Ne me ca-

Cour d'assises

Les assises du troisième trimestre 1897 s'ouvriront à Cahors, à onze heures du matin, le lundi 2 août prochain, sous la présidence de M. Cieutat, conseiller à la cour d'appel d'Agen, assisté de MM. Fieuzal et Fournié, juges au tribunal civil de Cahors.

Jubilé Théophile Roussel

Les médecins inspecteurs de la protection des enfants du premier âge ayant souscrit et qui seraient désireux de recevoir le livre d'or du jubilé, sont priés d'adresser sans retard leur demande à M. le docteur F. Ledé, Quai aux Fleurs, 19, à Paris en y joignant la somme d'un franc en un mandat-carte pour frais d'envoi par la poste.

Facteurs

Par arrêté préfectoral en date du 29 juin, M. Romec, facteur rural, n° 4, à Cahors, est nommé facteur rural n° 8 au même bureau.

M. Maury, facteur local n° 2 à Luzech, est nommé facteur rural n° 4 à Cahors.

M. Mourgues, facteur intérimaire, est nommé facteur local n° 2 à Luzech.

Instituteurs

Par arrêté préfectoral en date du 29 juin, Mme Asfaux est nommée institutrice titulaire à Fréjac (Souceyrac).

M. Couderc Arthur, est nommé instituteur titulaire à St-Denis Catus.

M. Couderc Denis, est nommé instituteur titulaire à Maxou.

CAHORS

Expropriation pour cause d'utilité publique

Le jury d'expropriation s'est réuni lundi au palais de Justice pour statuer sur la valeur de l'immeuble Fourès-Capoulade dont l'acquisition est nécessaire pour l'élargissement de la rue Neuve-des-Badernes.

Le jury s'est transporté sur les lieux et, après plaidoiries de M^e Lagarrigue et de M^e H. de Valon, a fixé les indemnités suivantes :

Pour la zone nécessaire à l'ouverture de la rue Neuve-des-Badernes, 6.000 francs ; et pour la totalité de l'immeuble 15.000 francs, les frais à la charge des propriétaires.

La ville offrirait 3.500 francs pour la zone nécessaire à l'ouverture de la rue Neuve-des-Badernes et 6.000 francs pour la totalité de l'immeuble.

Les propriétaires demandaient 73.604 francs 50.

Lycée Gambetta

La distribution des prix aux élèves du lycée Gambetta, qui aura lieu dans les derniers jours du mois de juillet, sera présidée par M. Roussel, préfet du Lot ; le discours d'usage sera prononcé par M. Petit, professeur de seconde.

cher rien, je vous en supplie.

— Il m'a torturé, il m'a brisée. J'ai été martyre !

— S'est-il porté sur vous à des outrages que je ne veux pas spécifier davantage ? Soyez franche, je l'exige de notre amour.

— Il a tenté, oui, d'abuser de mon abandon, de ma faiblesse. Mais je jure que ses efforts n'ont abouti qu'à me le rendre le plus méprisable des hommes.

Et Marguerite pleurait de rage en parlant ainsi.

M. de Cartelanin se sentit soulagé. Il n'insista plus sur ce point.

Elle reprit d'une voix qui exprimait une résolution bien arrêtée :

— Il nous arriverait malheur si nous restions encore dans ce pays maudit. Il faut s'enfuir au plus tôt, gagner Cahors ou toute autre ville, sauf Toulouse, car les Castellons nous y poursuivraient de leur haine implacable. Ici, il n'existe pour nous aucune sécurité. Qui empêcherait le marquis de fondre sur nous comme vous vous êtes précipité sur lui ? Ni vous à La Tronquière, ni moi à Barrès, n'avons nous la main les éléments voulus de résistance.

Or s'il lui était donné de vous surprendre, de s'emparer de votre personne ou de la mienne, c'en serait fait, cette fois, de notre vie. J'ai pu examiner de près ce caractère d'odieux viveur où l'orgueil le dispute à la basse rancune, et je suis sûre qu'il serait sans pitié pour l'un et l'autre.

— Soit, Marguerite. Nous partirons quand il vous plaira car pour moi je reprendrai ma

Examen du brevet supérieur

12 aspirantes se sont présentées, 7 ont été définitivement reçues, savoir par ordre alphabétique :

Mlles Bessières, Marie ; Delrieu, Emilie ; Fajolles, Thérèse ; Fontanal, Alphonsine ; Grangié, Marie ; Trouvat Anna ; De Verminac, Louise.

Les six premières sont élèves maitresses de l'école normale ; la dernière, qui a été élevée dans sa famille, est la fille du sympathique sénateur du Lot.

Les prévoyants de l'Avenir

Société civile de Retraites

Le président de la 405^e section (Cahors), a l'honneur de rappeler que les adhésions et les versements sont reçus, à la Mairie, le premier dimanche de chaque mois, de 10 heures à 11 h. 1/2. Chaque sociétaire doit être muni de son livret individuel.

PARAZINES,
Président de la 405^e section des
Prévoyants de l'Avenir.

SOCIÉTÉ DES ÉTUDES DU LOT

Présidence de M. de Laroussilhe, président semestriel
Séance du 21 Juin 1897

M. le secrétaire général dépose les publications reçues.

Le ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts envoie à la Société le Bulletin du « Comité des Beaux-Arts des départements » et demande l'échange.

Accepté.

M. F. Lasaygues, de Cahors, présenté par MM. Daynard et Girma, demande à faire partie de la Société à titre de membre résident.

Un membre donne lecture de la suite du travail de M. Léopold Barra : *Autour de Roc-Amadour*.

M. l'abbé Gary lit un travail de M. l'abbé Taillefer intitulé : « Un mot sur la question ou torture à Montcuq au xv^e siècle. »

C'est la reproduction, précédée d'un commentaire, d'une consultation écrite en langue romane par un jurisconsulte cadurcien.

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 29 juin au 1^{er} juillet 1897

Naissances

Mourgues, Laure-Anne-Eugénie, rue de la Mairie, 3.

Décès

Clavières, Jean-Louis, représentant de commerce, 31 ans, célibataire, rue de la mairie, 1.

Musique du 7^{me} de ligne

PROGRAMME des 1^{er} et 4^{es} Juillet 1897

De 8 1/2 à 9 heures 1/2

Versailles (Allégo)	Wetge.
Robert le Diable	Meyerbeer.
La Bénédicte (Valse)	A. Petit
Rigoletto (Fantaisie)	Verdi.
Les Tricycles (Galop)	G. Auvray.

CASTELFRANC. — Suicide. — Le sieur X..., de Gnaudon, commune de Prayssac,

s'est pendu dans sa maison, le dimanche 27 courant, dans l'après-midi. Dimanche matin, il s'était rendu à Prayssac pour se faire raser et entendre la messe. Étant remonté dans son village pour déjeuner, après le repas, il dit à sa femme : « Si tu veux aller à vêpres, tu peux le faire, je garderai la maison. » Celle-ci se rendit en effet à l'église et en rentrant, surprise de ne pas voir son mari, se mit à la recherche avec quelques voisins, et ce n'est que quelque temps après qu'on le trouva pendu dans une chambre de sa maison. Ce triste événement a fortement ému la commune de Prayssac, où le sieur X..., était très estimé.

FLAUGNAC. — Election municipale.

Dimanche dernier, les électeurs de la commune de Flaugnac, canton de Castelnau, ont procédé à l'élection d'un conseiller municipal.

Votants ; 268.

Bulletins trouvés dans l'urne : 280.

Majorité absolue : 135.

MM. Austruy, 136 voix ; Barthélemy, 136 voix.

Huit bulletins non attribués ont été ajoutés au procès-verbal.

M. Austruy a été proclamé conseiller municipal au bénéfice d'âge.

Aucun des candidats ne paraissant avoir obtenu la majorité absolue après défalcation des bulletins trouvés en trop dans l'urne, cette élection sera sans doute déferée au conseil de préfecture.

LÉOBARD. — On nous écrit :

Le 20 juin dernier le petit village de L'Abbaye, célébra sa fête votive. Le soir venu, et afin de rehausser l'éclat de la fête, un jeune homme nommé Laval Emile, du Four, s'appretait à faire partir de petites fusées. Il tenait à la main une douzaine de ces fusées, lorsqu'un autre jeune homme s'approcha, une chandelle à la main et le cigare aux lèvres. Ce voisinage très imprudent et très dangereux mit le feu aux poudres et provoqua l'explosion, telle la question d'Orient !

Le jeune Laval eut la main gauche mutilée.

On espère que la blessure sera bientôt guérie et c'est ce que nous souhaitons.

Mais soyez donc prudents quand il s'agit de pyrotechnie !

Un pêcheur d'eau douce.

FIGEAC. — Adjudication. — Le jeudi 15 juillet prochain, à deux heures du soir, il sera procédé, à la sous-préfecture de Figeac, par M. le maire de Saint-Maurice, à l'adjudication, au rabais des travaux de construction d'une école de filles. La dépense total est évaluée à 5,157 fr. 90. Somme à valoir pour cas imprévus, 104 fr. 81. Cautionnement en argent, 500 fr.

— Accident. — Un accident vient d'arriver à Cajarc. Un ouvrier de M. X..., entrepreneur, occupé à des travaux de réparation, a fait une chute sur le pavé du haut d'un échafaudage établi à cinq ou six mètres de hauteur. Le docteur Romec, ap-

Marguerite s'arrêta écoeuvée au souvenir de l'affront suprême que le marquis avait voulu lui faire subir.

Croyez-moi, Marguerite, si nous en revenions aux mains, je serais sans pitié pour lui. Je vous jure qu'il mourait de ma main, et que vous seriez vengée.

— Mieux vaut encore qu'il traîne sa misérable existence que d'exposer de nouveau votre vie afin de lui arracher la sienne... Mais écarterons de nous son souvenir néfaste... Henri, quand partirons-nous et où irons-nous ?

— Où vous voudrez Marguerite ; cependant pensons d'abord à votre santé. Nous aviserons dès que vous aurez repris vos forces, c'est-à-dire dans quelques jours, j'espère.

Je me repose donc sur vous du soin de choisir l'heure... Revenons maintenant auprès de mon frère.

La jeune fille se levait pour se diriger vers le château. Le chevalier, l'imitant s'approcha d'elle, entoura sa taille et lui mit un baiser fou sur la bouche.

Marguerite, enivrée, languissante, avait fermé les yeux sans opposer la moindre résistance, heureuse de s'abandonner au seul être qu'elle eût aimé d'amour.

Quand elle entra avec M. de Cartelanin dans la chambre du baron, celui-ci avait quitté son lit et s'était vêtu,

— Je vais bien mieux, dit-il, grâce à cet excellent chirurgien, je serai complètement remis en moins de d'une semaine, et je pourrai enfin, aller rejoindre Fleur-d'Avril, qui doit être inquiète de mon absence. Il y a si

liberté le jour où il m'aura convenu d'abandonner l'Ordre de Malte. Et si je n'ai pas encore quitté le château de La Tronquière et remis au grand prieur la direction du bénéfice qu'il m'a confié, c'est à cause de vous, c'est dans la pensée de vous voir quelque fois et de nous aimer loin du monde en gardant notre amour ignoré.

— Si le marquis n'eût été là comme un trouble fête, nous aurions longtemps vécu ainsi, toujours peut-être, Henri... Mais il ne faut plus y songer...

— Ah ! si j'avais voulu, il serait mort de ma main... J'ai épargné sa vie pour ne pas répandre le sang d'un homme qui méritait bien pourtant d'être sévèrement châtié... Tant pis, hélas ! si je me suis trompé en lui faisant grâce. Le ciel, j'espère, m'en tiendra compte.

L'avenir dira si vous avez eu raison. Mais, en attendant, veillez à la défense de votre château. Pour moi, je vais prendre mes mesures, car je n'ai pas confiance et ne veux pas m'endormir dans une sécurité douteuse.

De mon côté, mes dispositions sont prises ; d'ailleurs je n'avais pas d'autre but en vous quittant, hier matin, pour aller à La Tronquière. Au moment où je parle, la défense est organisée.

— Je souhaite que vous n'avez pas à vous défendre d'un assaut... Ah ! si vous saviez, Henri comme il est méchant, cet homme maudit entre tous... Je vous conterai un jour les tortures qu'il m'a infligées, — lorsque nous serons loin de lui, — et vous vous convaincrez sans peine de son infamie...

délé en toute hâte, a constaté une forte contusion au genou gauche et des plaies contuses au coude droit.

LACAPPELLE-CABANAC. — Vol. — Mardi entre 10 heures et midi, pendant que les époux Delbreil moissonnaient, à 80 mètres environ de chez eux, des voleurs se sont introduits dans leur maison. Ils ont fouillé les meubles et ont pris un porte-monnaie contenant 50 fr. en pièces de 5 fr. et un billet de banque de 100 fr. en tout 150 fr.

On croit que cet argent a été volé par des bohémiennes.

Après avoir fait quelques recherches, il a été reconnu, en effet, qu'une jeune femme, de passage, a fait une assez forte dépense au café Castel, de Touzac.

Il serait bon de prendre des arrêtés pour que ce triste monde fût expulsé de chez nous.

GOURDON. — Tribunal correctionnel. — Délit de pêche. — Pierre Lafon, de Saint-Sozy, est condamné à 20 fr. d'amende pour avoir pêché des écrevisses qui n'avaient pas les dimensions réglementaires et avec la circonstance aggravante de temps prohibé.

Coups et blessures volontaires. — Les frères Dupessey, de Loupiac, comparaissent sous la prévention de coups et blessures volontaires. Le tribunal, tenant compte de leurs bons antécédents, les condamne chacun à six jours d'emprisonnement, en les faisant bénéficier de la loi Bérenger.

GOURDON. — Toujours les chiens enragés.

Nous avons reçu trop tard pour le dernier numéro les communications qui suivent :

Nous apprenons à l'instant qu'un chien aux allures suspectes et qu'on suppose enragé a mordu ce matin la femme July, au moment où elle allait puiser de l'eau à la fontaine de Saint-Siméon. Effrayée elle courut chez elle en criant au secours. Bientôt après elle se rendit chez le docteur Larroque qui lui donna les premiers soins.

Il est regrettable que l'arrêté qu'a pris M. le Maire de Gourdon, il y a seulement quelques jours, soit resté sans effet. Nous continuons à voir errer, comme par le passé, un grand nombre de chiens. Que la police municipale fasse donc meilleure garde et qu'elle n'hésite pas à empoisonner sans scrupule tous ceux qui se trouveront en contravention. Elle pourra éviter ainsi d'épouvantables malheurs.

— Fête patronale de la Saint-Jean. — Samedi, 26 juin, la fête a été annoncée dès midi par des salves d'artillerie.

Le soir, vers 8 heures, toute la population s'est transportée vers le faubourg Saint-Siméon pour y assister au traditionnel feu de joie allumé au son des cloches.

La fanfare a joué quelques morceaux bien enlevés et la foule s'est retirée faisant escorte à la retraite aux flambeaux qui a terminé cette première journée.

Le lendemain, dimanche, le réveil est donné, dès la première heure, par des sal-

ves d'artillerie qui se répètent plusieurs fois dans la matinée.

Le temps promettant d'être très beau les étrangers et les invités arrivent en grand nombre.

Et maintenant, disons quelques mots des diverses attractions de la journée.

Dans la matinée grand concours de tir dans la cour de l'ancienne école communale de garçons. De nombreux tireurs s'y disputent les divers prix.

Puis, course aux ânes, au sac, etc. Dans l'après-midi, 3 chars : celui de la musique, des enfants et de la Société de gymnastique ont parcouru les divers boulevards de la ville. Des cavaliers aux costumes bigarrés et des groupes à pied les accompagnent.

Il y a foule à ce moment là. Enlevée par la musique, elle fait cortège à la cavalcade.

Aussitôt après, sortie des Sociétés de gymnastique : les Enfants de Gourdon et de celle de Brive qui avait bien voulu prêter son aimable concours. Clairons en tête, ces jeunes gymnasiarques défilent crânement et viennent se ranger sur les Allées de la République où ils exécutent toutes sortes d'exercices avec un ensemble parfait.

Vers 6 heures, des roulements de tambours annoncent le passage de la procession des pénitents blancs. Elle suit tout le tour de ville.

La foule s'est portée sur son passage, attirée par la curiosité d'une pareille cérémonie.

Le soir, illumination des boulevards. Nous devons dire que cette partie du programme a été, de l'avis de tout le monde, entièrement ratée. Les lanternes étaient joliment clairsemées. Vers dix heures, c'est-à-dire au moment où la fête battait son plein, presque tout était éteint. C'est regrettable, car la fête de nuit a été toujours plus belle que celle de jour.

Ces illuminations ne rappelaient en rien celles des années passées.

Enfin, vers 9 heures, feu d'artifice, retraite aux flambeaux et, bal de nuit sur les Allées de la République.

En somme, fête très ordinaire et toujours sur le même plan. Nous avions cependant demandé, en temps opportun, à cette place des innovations. Cela aurait attiré certainement beaucoup plus d'étrangers, à la grande joie des divers débitants de notre petite cité.

Lundi, course de vélocipèdes. Les divers coureurs se sont vivement disputé les prix. Pas d'accident à signaler.

Voici le résultat : Première course, 3 tours, 2,400 mètres : 1^{er} prix, 50 fr., M. Ratier ; 2^e, 25 fr., M. Laon.

Deuxième course, 3 tours, 2,400 mètres : 1^{er} prix, M. Laon ; 2^e, M. Péjoux ; 3^e, M. Manié, de Cahors.

Troisième course (tandems), 4 tours, 3,200 mètres, prix unique, 50 fr., M. Ratier d'Agen.

Quatrième course (honneur), obligatoire pour tous les gagnants, prix unique, un lot d'eau-de-noix Cabanès, M. Ratier.

dans la contrée.

A ce moment, la femme de chambre, Paulette, entra.

— Mademoiselle, dit-elle à Marguerite, il vient d'arriver un homme qui a ramené le cheval de M. le baron. Il désire vous parler.

— Eh bien, amenez-le ici, répondit Mlle de Guirandol.

A vos ordres, mademoiselle, fit Paulette en se retirant.

Un paysan, jeune encore, se présenta. Sa physionomie honnête et franche inspirait la confiance.

— Ah ! c'est vous, Larrauffe, s'écrièrent à la fois Marguerite et le Commandeur, qui avaient reconnu en lui le brave homme resté seul au château de Souceyrac afin de porter aide et secours tant à la prisonnière qu'à son libérateur.

Le chevalier, allant à lui, serra ses mains calleuses et conta brièvement au baron de Guirandol combien son dévouement lui avait servi.

Le baron examina un instant ce travailleur de la terre, et, d'une voix sympathique :

— Etes-vous marié mon ami ?

— Oui, seigneur.

— Avez-vous des enfants ?

— Une petite fille de trois ans ; puis avec un sourire : elle ne sera pas la dernière. J'ai comme l'on dit chez nous, un autre enfant en route.

Le baron mit la main dans la poche de son gilet et, en tirant une poignée d'or.

(A suivre).

BOUZIÈS-BAS. — Un de nos jeunes laboureurs vient de faire l'envoi suivant à sa dulcinée :

Sur ma lyre sonore, je veux chanter ta gloire. H drole de mes yeux, écoute mes soupirs, e mes plus doux accents conserve la mémoire cher petit Ange, accepte mes desirs. N e vivre que pour toi serait le vrai bonheur, i ci-bas je t'adore malgré notre déboire ; n voulant t'oublier !... je te donne mon cœur.

E.

On voit que de nos jours, le rustique paysan sait joindre la poésie aux douceurs de la vie pastorale.

Une bonne idée. — Brest (Finistère), le 22 avril 1896. — Je souffrais de violentes migraines depuis quelques mois. J'avais essayé plusieurs remèdes ; aucun ne m'avait donné de résultats sérieux. C'est alors que l'idée me vint de me servir des Pilules Suisses. Leur effet a eu un vrai succès. Je suis heureuse, Monsieur, de pouvoir l'affirmer, afin que mon exemple puisse servir à d'autres malades.

Mme LE GUEN, 14, rue du Château (Sig. lég).

AGRICULTURE

Quelques conseils sur l'agriculture régionale (Suite)

LE FUMIER

La première chose que doit considérer l'agriculteur soucieux de ses intérêts, c'est l'aménagement de sa ferme. L'étable à bœufs doit être bien aérée, bien éclairée au moyen d'ouvertures vitrées s'ouvrant et se fermant à volonté. Une rigole doit recevoir le purin des bêtes et l'amener dans une fosse cimentée, d'où on le retirera, soit pour arroser les prés, (étendu d'eau) ce qui constitue le meilleur des engrais, soit pour en arroser le tas de fumier.

Il est, en effet, indispensable, et nous appelons sur ce point toute l'attention de nos lecteurs, que le fumier de ferme, disposé en tas, soit arrosé fréquemment pour conserver toutes ses propriétés et donner les résultats qu'on peut attendre de son emploi.

Composées de matières azotées en très petite quantité, de gomme, de cellulose et de vasculose, les pailles sont transformées en humus, plus ou moins rapidement, qu'au moins parfaitement, selon les soins qu'aura reçus cette transformation de la part de l'agriculteur.

C'est à lui qu'il appartient de faire du bon fumier, en hâtant la fermentation, en empêchant la volatilisation de l'ammoniaque.

Il arrivera à ce résultat s'il arrose son fumier fréquemment avec de l'eau, ou mieux, avec le purin de ses étables, au lieu de laisser s'écouler ce précieux engrais sur la cour, sur les chemins, jusqu'à ce qu'il arrive à une mare dont il corrompt les eaux et empoisonne les bêtes qui s'y abreuvent !...

(A suivre.)

Bibliographie

LE BON JOURNAL. Administration et Rédaction, 26 rue Racine, Paris. — Sommaire du 24 Juin. — V^o Nacla, Chronique mondaine. — Daniel Riche, Le Testament. — Jules Mary, La Fée Printemps (suite). — Théodore Cahn, L'enfant martyr. — Pierre de Séliènes, Un monde inconnu (suite). — Mme Hector Malot, La beauté (suite). — Eugène de la Queyssié, Bonnes gens (suite). — Dr Health, Causerie médicale.

Voulez-vous un rire sain, bien franc ? Alors achetez le nouveau monologue de notre confrère G. Fabius de Champville *Une Inspection*.

C'est court, c'est d'une gaieté entraînante et c'est facile à dire. Cela explique le succès d'*Une Inspection* qui fait florès dans les salons.

Inutile de dire qu'*Une Inspection*, comme toutes les œuvres de notre confrère peut se dire partout encore qu'une vraie ironie gaie s'en dégage au grand plaisir de tous.

Une Inspection est adressée franco contre envoi de 0 fr. 60 en timbres, à M. de Launay, rue Taitbout, Paris.

MAISONS RECOMMANDÉES

CABINET DENTAIRE OUVERT TOUS LES JOURS

De 9 heures à 5 heures, 9, rue du Lycée (à côté de la Poste aux lettres) CAHORS

P. BOURGET

Mécanicien-Chirurgien Dentiste

Guérison des Dents les plus malades sans les extraire, procédé breveté s. g. d. g.

Prothèse et Réparations

Dents et Dentiers livrés en 48 heures.

J. VALDIGUË PHOTOGRAPHE à Cahors
Lauréat des grandes Expositions Internationales. 7 fois Hors Concours.

Opère tous les jours, de 8 h. du matin à 5 h. du soir. — Tous genres de travaux garantis avant livraison. — **Derniers progrès du jour.**

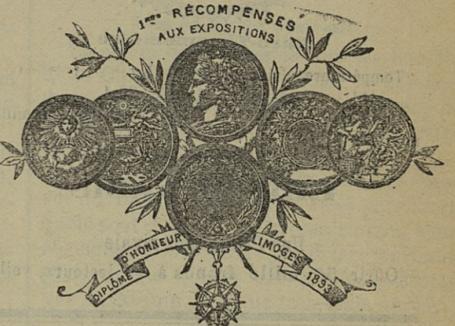
HOTEL des AMBASSADEURS Fondé en 1775 TENU PAR **M. LASAYGUES**
Recommandé à MM. les Voyageurs de Commerce et aux Familles.
BOULEVARD GAMBETTA, CAHORS.

PIANOS ET MUSIQUE
A. DENAU

65, Boulevard Gambetta, Cahors.

Comptoir de Musique de 10,000 morceaux. — Pianos des meilleurs facteurs. — Lutherie. — Fournitures pour fanfares. — Location de Pianos, à partir de 8 fr. par mois. — Accords. — Réparations.

Essuie-Rasoir Antiseptique Loubeyre Bd Gambetta Cahors.



LOTION ANTISEPTIQUE LOUBEYRE
Arrête la chute des Cheveux, fait disparaître les Pellicules. Approuvée par les sommités médicales de Paris et de province.
La **Maison Loubeyre**, seule propriétaire de ce produit, traite à forfait avec les clients. — Si les résultats promis ne sont pas obtenus, on n'a rien à payer. — Pour toutes les commandes s'adresser à **M. Loubeyre**, Boulevard Gambetta CAHORS.

HENRI VÉDRENNES PLACE DE LA CATHÉDRALE CAHORS
Ancienne Maison GAMBETTA Jeune
SPÉCIALITE DE FOIES GRAS

Spécialité de boîtes pour conserves
Travaux de Bâtiment, — Articles de ménage
Plomberie et Robinetterie
Jules ROLLÈS
Ferblantier Lampiste, Place du Marché, Cahors.

Bourse de Paris

	COMPTANT	TERME
	Cours du jour	Cours du jour
3 0/0.....	103 65	103 65
3 0/0 amortissable.....	102 30	102 25
3 1/2 0/0 1894.....	106 90	107 —
Tunis, obl. 3 0/0 1892.....	505 —	—
Annam, Tonkin, 2 1/2, 1896.....	93 —	93 15
Madagascar 6 0/0, 1887.....	458 —	—
Angleterre 2 3/4 0/0, c. 100 L.....	112 90	—
Autriche 4 0/0 or (40 flor.).....	104 90	—
Egypte unifiée 500 fr.).....	107 10	—
— Daïra-Sanieh (20f r ^{ts}).....	105 30	—
— Privilégiée (500 f cap.).....	103 —	—
— Domaniales (20 L. cap.).....	106 75	—
Espagne 4 0/0. Extér. (40 p.).....	64 —	63 10
Hongrie 4 0/0 or (40 flor.).....	105 80	—
Italie 5 0/0 (1.000 f de rente).....	95 40	95 42
Portugal 3 0/0 (20 L. cap.).....	23 50	23 65
Roumain 5 0/0 1875.....	103 20	—
Russie 4 0/0 1867-69.....	102 55	—
— 4 0/0 1880.....	102 40	—
— 4 0/0 1889, coup. de 100 fr.....	—	—
— 4 0/0 1890, 2 ^e et 3 ^e émis.....	102 90	—
— 4 0/0 consol., 1 ^{re} et 2 ^e série.....	104 10	—
— 3 0/0 1891, or, t. p.....	94 10	—
— 3 1/2 0/0 1894.....	101 50	101 25
Turc, série D.....	21 40	21 55
Ottomanes priorités (500 f).....	441 —	—
Douanes ottomanes (500 f).....	488 —	477 —
Banque de France.....	3760 —	3740 —
Banque Paris et Pays-Bas.....	880 —	879 —
Comptoir national d'escompte.....	576 50	576 —
Crédit algérien.....	—	—
Crédit foncier de France.....	695 —	688 —
Crédit indust. et commercial.....	595 —	—
Crédit lyonnais.....	777 —	775 —
Société de Crédit mobilier.....	59 —	—
Société générale.....	516 —	517 —

peu de temps que je l'ai quittée, et déjà l'ennui me prend loin d'elle et de mon enfant... Me suivrez vous Marguerite ? ajouta-t-il sur un ton embarrassé.

— Oui, Jean, répondit-elle... J'ai été si malheureuse dans ce pays qu'il ne m'en coûtera pas de lui dire adieu pour toujours.

S'adressant ensuite au Commandeur :

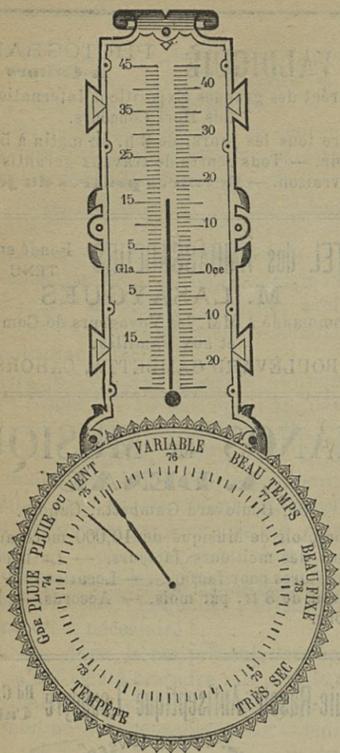
— Et vous, Henri, resterez vous longtemps à La Tronquière, maintenant qu'il vous est permis de rompre vos vœux et de rentrer dans le monde ?

— J'ai trop souffert, à mon tour. Je ne tarderai pas à partir, d'autant mieux que l'orage gronde sur nos têtes.

— En effet, reprit M. de Guirandol, de toutes parts des bandes organisées pillent les châteaux des campagnes. Quand j'ai quitté Cahors, on s'entretenait avec une véritable inquiétude dans la ville des attaques armées dont les demeures de plusieurs seigneurs ont été l'objet, ces jours derniers. Il n'y aurait donc rien d'étonnant à voir ce mouvement se propager partout, en sorte qu'il est prudent de s'en méfier.

— O mon Dieu ! s'écria Marguerite, que cette nouvelle rendait pensive.

— Le seigneur de Bessonies, que j'ai vu hier par hasard, continua le Commandeur, m'a confirmé ce que vous dites-là, baron. Toute la région gourdonnaise, notamment, est infestée de troupes d'individus qui jettent de vives alarmes dans le pays. Les consuls d'un grand nombre de communautés demandent des secours. En un mot une panique générale règne



Baro-Thermomètre

Température minima du jour : 15.1
Id. maxima de la veille : 26.4
Hauteur d'eau tombée la veille exprimée en millimètres : 12.5

Bibliographie

Une Prime sans rivale
Offrir 50 mille francs à ses lecteurs, voilà

certainement le tour de force le plus merveilleux qui ait jamais été réalisé par une publication.
C'est ce que viennent de faire les Lectures pour Tous, le supplément-prime de l'Almanach Hachette. Il contient 24 articles inédits, parmi lesquels :

Chez Monsieur le Président de la République. — La Garde des Alpes. — L'image du Christ. — Chez Nansen. — Le plus long règne du siècle, la reine Victoria. — La vie aux grandes profondeurs de la Mer. — Le Musée des fraudes de l'octroi. — La vie et la mort d'un pauvre. — Comment on retrouve un Pharaon, par M. Maspero. — Chasseurs de grands fauves. — Le Rire Universel. — La Course à la Fortune, par M. P. Leroy-Beaulieu. — Dans le Monde des Esprits.

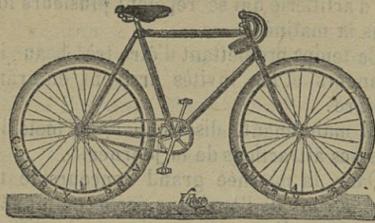
Les Lectures pour tous sont enrichies de 310 illustrations reproduisant les scènes les plus curieuses, depuis la réception des Cardinaux à l'Élysée, jusqu'à l'ascension des pics neigeux par nos courageux alpins ou encore les scènes poignantes de la vie du pauvre à Paris. Cette abondance et cette diversité des gravures donnent au volume l'allure vivante d'un cinématographe.

Les Lectures pour tous publient les résultats des concours de l'Almanach Hachette et la liste des 2.300 lauréats, ainsi que les noms de l'orphelin et de l'orpheline dotés chacun de 600 francs par l'Almanach Hachette.

Ce charmant recueil, qui s'adresse à tous, offre la lecture en famille la plus intéressante, la plus instructive et la plus variée. Il ne coûte que 50 centimes, et est vente partout.

GUERISON
Certaine et Radicale
de toutes les
AFFECTIONS
de la **PEAU**
Dartres, Eczéma, Acné,
Psoriasis, Herpès, Prurigo,
Pityriasis, Lupus, etc., etc.
et tous
Plaies et Ulcères variqueux
dits incurables.
Ce traitement qui a été essayé dans les
HOPITAUX avec le plus grand succès et
présenté à l'Académie de Médecine ne
dérange pas du travail; il est à la portée
des petites bourses, et, dès le 2^e jour, il
produit une amélioration sensible.
M. LENOIRMAND, Médecin-Spécialiste, ancien Aide-
Major des Hôpitaux N^{os} 9, rue de Turin,
PARIS. Consultations gratuites par Correspondance.

USINE A BRIVE



FABRE, horloger à Cahors.

A LA BOULE D'OR



69, Bd GAMBETTA, 69

CAHORS

FABRICATION ET RÉPARATION
D'HORLOGERIE, BIJOUTERIE & JOAILLERIE
Dorure et Gravure sur Métaux
LUNETTERIE & OPTIQUE
SPÉCIALITÉ

Achat de Matières Or, Argent et Platine
Travaux soignés. — Prix modérés

LA VUE POUR TOUS

PAR L'EMPLOI DES VERRES GRADUÉS
Marque déposée « CRISTAL DIAMANT »
Ces verres à foyer étendu sont ordonnés par
MM. les Occulistes et Chefs de Clinique

H. FABRE

69, Boulevard Gambetta, Cahors
SEUL DÉPOSITAIRE POUR CAHORS

A vendre

La belle propriété du CRUZEL
Près Montcuq (Lot).

Plantation de 300 pruniers, de vignes américaines, prés, bois, source abondante, granges, remises, étables en bon état, maison de métayer et maison de maître. Étendue : 27 hectares d'un seul tenant.

S'adresser aux bureaux du Journal.
FACILITÉS DE PAIEMENT

OCCASION

GRAND STOCK
de BOUTEILLES

de formes et nuances diverses.
Frontignans, cognacaises, limonades, etc., à vendre dans de bonnes conditions. — Meilleure occasion pour la bourgeoisie.

Vente en Gros et en Détail
S'adresser au dépôt des Verreries de Bohême : 1 à 9, rue Latour, Bordeaux

PRIME MUSICALE GRATUITE

lecteurs du Journal du Lot, découpez ce bon et envoyez-le, avec votre adresse à M. BAJUS, éditeur à Avesnes-le-Comte (Pas-de-Calais); vous recevrez gratis et franco un joli morceau de musique pour piano.

Le propriétaire-gérant : A. COUESLANT.

Etude de M^e René BILLIÈRES, avoué-licencié, rue Ste-Claire, n^o 52,
près le Palais de Justice, à Cahors

VENTE
En un seul lot
DES BIENS

Dépendant de la liquidation judiciaire du sieur Jean BOUSCARY,
forgeron à Labéraudie, commune de Pradines

L'adjudication aura lieu au Palais de justice de Cahors, par devant Monsieur Jean Fieuzal, juge au tribunal civil de ladite ville, à ces fins commis, le mercredi vingt-huit juillet mil huit cent quatre-vingt-dix-sept, à midi et heures suivantes.

En vertu et en exécution d'un jugement rendu sur requête par le Tribunal de première instance de Cahors, en date du vingt-un juin mil huit cent quatre-vingt-dix-sept, expédié en forme,

Et aux requêtes, poursuites et diligence de Monsieur Jean Lacosse, ancien avoué, demeurant et domicilié à Cahors, agissant en qualité de liquidateur à la liquidation judiciaire du sieur Jean Bouscary, forgeron à Labéraudie, commune de Pradines, ayant M^e René Billières pour son avoué constitué;

Il sera procédé, le mercredi vingt-huit juillet mil huit cent quatre-vingt-dix-sept, à l'heure de midi et suivantes, au Palais de Justice de ladite ville, par devant et à l'audience de Monsieur Jean Fieuzal, juge audit tribunal, commis à ces fins par le jugement précité, à la vente des biens ci-après désignés, à l'extinction des feux, au plus offrant et dernier enchérisseur.

Un cahier des charges contenant les clauses et conditions de la vente a été, en conformité du jugement précité, déposé au greffe du tribunal pour y être tenu à la disposition du public et où tout le monde peut en prendre connaissance sans déplacement.

Désignation
DES IMMEUBLES
MIS en VENTE

1^o Un bâtiment et son sol, sis dans le village de Labéraudie, commune de Pradines, composé d'une grande pièce servant d'atelier de forgeron, d'une petite étable et d'un hangar, le tout occupant une superficie d'environ un are.

2^o Une vigne et patus au même lieu, ayant une surface d'environ trois ares et attenant au bâtiment ci-dessus.

Le tout confrontant dans son ensemble du nord, à maison Mongrelet et propriété Richard, du midi, à maison Richard, de l'est, à terre du même et de l'ouest à la voie publique.

Lotissement
ET
MISE A PRIX

En exécution du jugement précité du Tribunal civil de première ins-

tance de Cahors, les immeubles dont la désignation précède seront vendus en un seul lot sur la mise à prix de cinq cents francs ci.... **500 fr.**

En sus des charges.
Les frais payables en sus du prix dans les quinze jours de l'adjudication entre les mains de M^e René Billières, avoué poursuivant.

FACULTÉ
de baisser la Mise à Prix

Aux termes du même jugement, Monsieur le juge commissaire est autorisé à baisser indéfiniment la mise à prix au cas où il ne surviendrait pas d'enchères.

Fait et rédigé le présent placard, par moi avoué soussigné.

Cahors, le premier juillet mil huit cent quatre-vingt-dix-sept.

L'avoué poursuivant,
René BILLIÈRES.

Enregistré à Cahors, le juillet mil huit cent quatre-vingt-dix-sept, F^o C^o Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Signé : de FRAMOND, receveur.

EXPOSITION



CAHORS 1881

B. DOUCÈDE

Marchand Tailleur, à Cahors, rue de la Liberté

M. DOUCÈDE a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle, qu'il vient de recevoir toutes les marchandises Haute-Nouveauté, saison d'Été.

Il livrera, comme toujours, les commandes qu'on voudra bien lui faire, aux prix les plus modérés.

M. DOUCÈDE envoie des échantillons, ou se rend lui-même, sur demande.

CARTE DU LOT

MISE A JOUR ET DONNANT TOUS LES
CHEMINS DE FER
EN PROJET OU EN CONSTRUCTION

En vente au Bureau du Journal :

0,50 centimes; sur Carton, **0,75 centimes**

LIBRAIRIE GIRMA, A CAHORS

NOUVEAU LAROUSSE ILLUSTRÉ

Dictionnaire encyclopédique universel, EN SIX VOLUMES, révisé

Illustration. — Un millier de Gravures, Portraits, Cartes et des Tableaux synthétiques orneront la publication.

Mode de publication. — Le Larousse illustré en 6 volumes sera publié par fascicules à 0,50 c., paraissant chaque semaine à partir du 1^{er} avril.

Souscription à forfait 150 francs.

Prix de faveur jusqu'au 31 mars, 140 francs.

Payables par 10 fr. par trimestre. L'ouvrage peut être fourni par volumes brochés ou reliés. Pour ces derniers, le prix de souscription sera augmenté de 30 francs.

Vignes Américaines

LES PLUS ANCIENNES DU DÉPARTEMENT

PAR MILLIONS de plants à la vente

en boutures, racinés et plants greffés soudés de toutes variétés
Grandes quantités de boutures pour greffage, 1 mètre de long
0,006 millimètres au petit bout.

Gamay x Coudere, Aramon x Rupestris Gamin, Mourvèdre x Rupestris, Bourisquou x Rupestris, Riparia Gloire, Grand Glabre, Rupestris Phénomène du Lot, etc., etc. Ce dernier s'adapte à plus de 60 0/0 de calcaire. L'essayer c'est l'adopter.

Envoi franco des Catalogues prix-courant et notice sur le Rupestris Phénomène du Lot.

Vins des côtes du Lot, depuis 80 fr. la barrique logé et en sus franco sur wagon Puy-l'Évêque. Envoi d'échantillon franco contre 1 fr. en timbres-poste.

Vient de paraître :

Nos Expériences Pratiques sur la Culture des Vignes Américaines.
Prix : 3 fr. (franco poste).

5^{me} édition, revue et considérablement augmentée. En vente chez l'Auteur, chez M. Girma et principaux Libraires.
Pour toute commande de 100 francs en vins ou plants, nous donnons un exemplaire de notre ouvrage.

S'adresser au propriétaire, **M. Victor COMBES**, Chevalier du Mérite Agricole, à VIRE, par Puy-l'Évêque (Lot).

Pour plus amples renseignements, s'adresser à M^e René BILLIÈRES,
avoué poursuivant, en son étude sus-indiquée